

N° CP *3^e/84-06*
Séance du 19 MAI 2006

ROCADE OUEST DE COLMAR
Etudes préalables

Programme A012 – Millésime 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E8 – 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV – 108 du 15 octobre 2004,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995
- VU le Code des Marchés Publics
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :
 - Objet de l'opération : Rocade Ouest de COLMAR – Etudes préalables
 - Estimation globale prévisionnelle de l'opération : 100 000 € TTC

Adopté

.....voix contre

.....abstentions


REÇU A LA PRÉFECTURE
22 MAI 2006

- Selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :
 - Section investissement :
 - millésime : 2006
 - affectation sur programme n° A012
- ❖ Décide de l'opportunité de cette (ces) opération(s) et en approuve le programme ainsi que la faisabilité technique et financière.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la(des) consultation(s) y afférente(s).
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- ❖ Décide d'affecter à cette fin une autorisation de programme de 100 000 € sur le programme A012 « Etude » - millésime 2006.

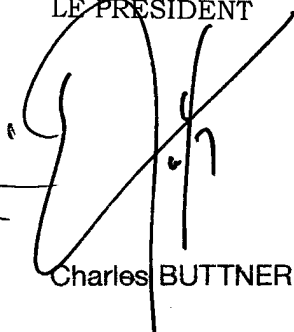
Acte certifié exécutoire

| | |
|-------------------------|-------------|
| Réception par le Préfet | 22 MAI 2006 |
| Publication | 30 MAI 2006 |

Pour le Conseil Général
par délégation

 Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT


Charles BUTTNER